

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2019

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2019



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SOMMAIRE

Introduction	p 3
2019 : 12 mois 12 faits marquants	p 4
Le territoire	p 5 à 6
Les compétences	p 7 à 9
La gouvernance	p 10 à 11
Les commissions	p 12
Le conseil de développement	p 13
Les services généraux	p 14 à 18
Les finances	p 19
Les marchés publics	p 20

Une communauté au service des communes et des habitants

Déchets	p 22 à 23
Voirie	p 24
Action sociale	p 25 à 28
Fourrière canine	p 29
Gens du voyage	p 29

Une communauté au cœur de l'aménagement du territoire

Aménagement du territoire et urbanisme	p 31 à 35
GEMAPI	p 36
Aménagement numérique	p 37

Une communauté actrice du développement Économique

Développement économique	p 29 à 41
Promotion du tourisme	p 42

Une communauté encourageant l'initiation au sport et à la culture

Randonnée	p 44
Natation	p 45 à 46
Ludi'	p 47
Soutien aux activités d'apprentissage de la musique	p 48

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale *«adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle des délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus.... »*

Le présent rapport a donc pour objet, au premier chef, d'informer les conseils municipaux des communes membres et, au delà d'eux, l'ensemble de la population, sur les décisions prises par le Conseil Communautaire et les actions menées par la Communauté de Communes au cours de l'année 2019.

Créée par arrêté préfectoral du 1er décembre 2016, la Communauté de Communes Inter Caux Vexin regroupe 64 communes, soit 54 203 habitants (INSEE). Les statuts de la Communauté de Communes lui donnent compétence dans les domaines suivants :

- **Aménagement de l'espace,**
- **Activités sportives et culturelles,**
- **Voirie et Transport,**
- **Protection de l'environnement – Élimination des déchets,**
- **Action économique**
- **Actions sociales**

Le bilan complet du service « protection de l'environnement – élimination des déchets » sera intégré au rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers (renvoi note de bas de page : ce rapport, à adopter dans les 6 mois suivants la clôture de l'exercice, sera, compte tenu des contraintes de calendrier liées à la crise sanitaire Covid 19, exceptionnellement adopté en octobre 2020).

Un focus inséré dans le présent rapport comporte les chiffres clés de ce service.

2019 : 12 MOIS

12 FAITS MARQUANTS



JANVIER

Voeux communautaire

• Passage de la CCICV à la Fiscalité Professionnelle Unique



FÉVRIER

Création de la CLECT



MARS

Engagement de la collectivité pour doter tous les foyers d'un bac de recyclage



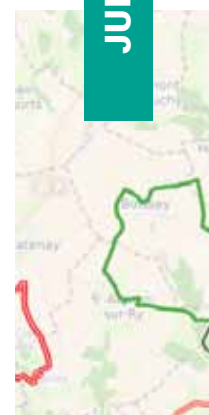
AVRIL

Vote du budget :
7 754 000 € en fonctionnement
1 416 000 € en investissement



MAI

Inauguration ZA POLEN 2



JUIN

Validation du schéma de la randonnée



JUILLET

Extension du tri sélectif en porte à porte sur tout le territoire



AOUT

Finalisation du programme de voirie 2019



SEPTEMBRE

Inauguration de la crèche Tom Pouce 2



OCTOBRE

Election d'Eric Herbet à la présidence de la CCICV



NOVEMBRE

Premier PLUI de secteur validé par le conseil



DECEMBRE

Extension du service RAM sur tout le territoire et intégration du P'tit grain de Ry

LE TERRITOIRE

Définie sur un territoire mi-rural, mi-périurbain, située au carrefour du Pays de Caux, du Pays de Bray et de la Métropole Rouen-Normandie, la Communauté de Communes Inter Caux Vexin est venue consacrer la collaboration établie de longue date entre les élus locaux.



64 communes



54 203 habitants

Une communauté de communes, c'est quoi ?

Selon l'Article L 5214-1 du code général des collectivités territoriales

«C'est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace»

Un peu d'histoire :

La Communauté de Communes Inter Caux Vexin est née le 1er janvier 2017 de la fusion des collectivités suivantes :

- La Communauté de Communes des Portes Nord-Ouest de Rouen
- La Communauté de Communes du Moulin d'Ecalles
- La Communauté de Communes du Plateau de Martainville
- Les 4 communes de Bosc le Hard, Grigneuseville, Beaumont le Hareng et Cottevrard, appartenant précédemment à la Communauté de Communes du Bosc d'Eawy

La Communauté de Communes INTER CAUX VEXIN représente ainsi les 64 communes suivantes :

Anceaumeville
Les Authieux-Ratiéville
Auzouville-sur-Ry
Beaumont-le-Hareng
Bierville
Blainville-Crevon
Bois d'Ennebourg
Bois-Guilbert
Bois-Hérault
Bois l'Evêque
Boissay
Bosc-Bordel
Bosc-Edeline
Bosc-Guéraud-Saint-Adrien
Bosc-le-Hard
Buchy
Cailly
Catenay
Claville-Motteville
Clères
Cottévrard
Elbeuf-sur-Andelle

Ernemont-sur-Buchy
Eslettes
Esteville
Fontaine-le-Bourg
Fresne-le-Plan
Fresquiennes
Frichemesnil
Grainville-sur-Ry
Grigneuseville
Grugny
Héronnelles
La Houssaye-Béranger
La Rue-Saint-Pierre
La Vaupalière
La Vieux-Rue
Le Bocasse
Longuerue
Martainville-Epreville
Mesnil-Raoul
Mont-Cauvaire
Montigny

Montville
Morgny-la-Pommeraye
Pierreval
Pissy-Pôville
Préaux
Quincampoix
Rebets
Roumare
Ry
Servaville-Salmonville
Sierville
Saint-Aignan-sur-Ry
Saint-André-sur-Cailly
Saint-Denis-le-Thibout
Saint-Georges-sur-Fontaine
Saint-Germain-des-Essourts
Saint-Germain-sous-Cailly
Saint-Jean-du-Cardonnay
Sainte-Croix-sur-Buchy
Vieux-Manoir
Yquebeuf



Une organisation en 3 pôles de proximité

Pour un fonctionnement efficient et assurer la continuité du service public, chaque ancien siège (Montville, Buchy, Martainville-Epreville) des trois Communautés de Communes est devenu un pôle de proximité. L'objectif est de permettre à tous, habitants comme élus, de bénéficier des services et des informations au plus près de son domicile. Buchy est de surcroît le siège légal.



3 pôles de proximité



- Siège (Buchy)
- Pôle de proximité
- Office de tourisme et bureaux d'information touristique
- Zone d'Activités Économiques avec hôtel d'entreprises
- Déchetterie
- Piscine
- Multi-accueil
- Relais Assistantes Maternelles (Permanences et Ateliers d'éveil)
- Relais itinérants (Ateliers d'éveil)
- Ecoles de musique labellisées

0 4 8 kms

LES COMPÉTENCES

La loi NOTRe a eu pour effet le transfert de compétences des communes vers les communautés de communes.

Conformément à ses statuts*, la Communauté de Communes Inter Caux Vexin exerce en 2019 les compétences suivantes :

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES



Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

- schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- plan local d'urbanisme ;
- document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17

- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,

comprenant les missions suivantes, énumérées à l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- la défense contre les inondations et contre la mer ;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

* Voir les statuts en annexe

COMPÉTENCES OPTIONNELLES



Aménagement et entretien de la voirie :

Étude et réalisation des travaux d'entretien et de renforcement des voies communales revêtues et ouvertes à la circulation automobile.

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs :

- étude et réflexion sur les besoins de la population en terme d'équipements sportifs, culturels, ou de loisirs ;
- construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs, culturels ou de loisirs d'intérêt communautaire ;
- gestion du personnel et du matériel attachés aux équipements sportifs, culturels, ou de loisirs.

Actions sociales :

- étude relative à l'organisation des structures d'accueil pour la petite enfance ;
- organisation d'activités d'éveil pour la petite enfance (enfants non encore scolarisés) ;
- création, gestion et entretien d'établissements d'accueil pour la petite enfance, à vocation communautaire (crèche et halte d'enfants pour les 0-3 ans) ;
- création et animation d'un ou plusieurs Relais d'Assistantes Maternelles sur le territoire communautaire.

Aménagement numérique et déploiement du très haut débit

Aménagement de la voie d'accès à la déchetterie intercommunale

dénommée «Chemin de Rocquemont» sur le territoire de Buchy - Estouteville-Ecalles.

COMPÉTENCES FACULTATIVES



Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, comprenant les missions suivantes, énumérées à l'article L. 211-7 du code de l'Environnement

- gestion des eaux pluviales, ruissellements et lutte contre l'érosion ;
- dispositifs de surveillance ;
- animation, concertation.

Acquisition de réserves foncières pour l'aménagement de zones d'activités

Organisation des activités sportives et culturelles en faveur des jeunes :

- création, encadrement et financement d'activités de découverte et d'apprentissage du sport en faveur des enfants de 6 à 12 ans, sur le temps périscolaire, dans le cadre du dispositif Ludisports conventionné avec le Département de la Seine Maritime ;
- création, encadrement et financement d'activités de découverte et d'apprentissage de la culture en faveur des enfants de 3 à 12 ans, sur le temps périscolaire, dans le cadre du dispositif Ludiculture ;
- organisation de la natation scolaire et gestion des transports vers les piscines (piscine communautaire et piscines conventionnées hors périmètre communautaire) pour les enfants des écoles élémentaires.

Soutien aux activités d'apprentissage de la musique

par la participation financière aux associations labellisées « école de musique » pour les enfants demeurant sur la Communauté de Communes et âgés de 3 à 18 ans. Le soutien s'opère par une aide annuelle au fonctionnement conditionnée à l'application et au bilan d'évaluation d'une convention d'objectifs.

Fourrière animale :

Création, équipement et gestion d'un équipement accueillant les animaux trouvés sur le territoire de la communauté de communes dans les conditions fixées par un règlement intérieur.

Entretien et aménagement des chemins de randonnées

présentant plus de 50% de chemin non bitumés et supérieur à 5 km linéaire, et des itinéraires de randonnée inscrits au PDESI de niveau 2.

Aménagement et entretien du circuit touristique cyclable intercommunal

«Promenade au Pays d'Emma Bovary» et inscription au PDESI des itinéraires intercommunaux.

86

délégues
titulaires

52

délégues
suppléants

LA GOUVERNANCE

LE PRÉSIDENT

Organe exécutif, le Président prépare et exécute les décisions de l'assemblée. Il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'enregistrement des recettes.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Bureau comprend le Président et 15 Vice-Présidents et 9 conseillers communautaires. Le Bureau suit le travail des commissions thématiques qui recouvrent l'ensemble des compétences de la Communauté de Communes. Cette instance peut recevoir délégation du Conseil Communautaire pour le règlement de certaines affaires.

6

séances

50

délibérations

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

8

séances

119

délibérations

Le conseil communautaire est une assemblée délibérante qui fonctionne comme un conseil municipal. Il arrête les grandes orientations de politique générale, vote le budget et contrôle l'exécution de ses décisions.

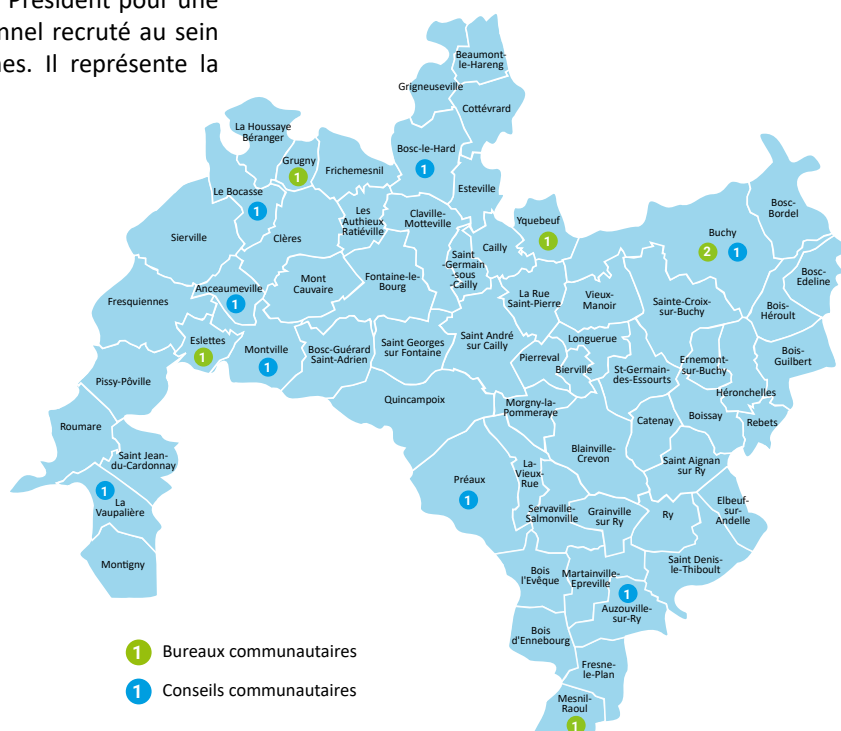
Le Conseil Communautaire élit en son sein son Président pour une durée de 6 ans. Il est le responsable du personnel recruté au sein des services de la Communauté de Communes. Il représente la Communauté de Communes en justice.

La Communauté de Communes Inter Caux Vexin a été présidée par M. Pascal MARTIN jusqu'en Septembre 2019.

M. Eric HERBET lui a succédé à compter du 10 Octobre 2019.

Les séances du conseil communautaire sont publiques et se tiennent dans une commune différente.

Cette instance est composée de 86 conseillers communautaires élus au suffrage universel lors du scrutin des élections municipales conformément à la Loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales. Chaque commune du territoire communautaire est représentée par au moins un délégué et au plus huit délégués selon sa taille démographique.



1 Bureaux communautaires

1 Conseils communautaires

64 COMMUNES

dont une commune nouvelle

DÉLÈGUEMENT DES
REPRÉSENTANTSINFORME
ET COOPÈRE
(Pacte de
gouvernance,
envoi des CR et
convocations aux
conseillers...)**CONSEIL
DES MAIRES**composé des
64 maires de la
CCICV

CONSULTATION

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
INTER CAUX VEXIN****CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

84 Conseillers Communautaires

Valide et décide, notamment :

- Le budget ;
- Les orientations principales en matière d'aménagement du territoire ;
- Les orientations stratégiques...

COMMISSIONS THÉMATIQUES

- Commission pilotée par un VP et composée d'élus communautaires
- Proposition et préparation des décisions

**BUREAU**

- Président
- Vice-présidents
- Autres membres
- Préparation et décision (par délégation)

**COMMISSIONS RÉGLEMENTAIRES**

- CAO (commission appel d'offre)
- CDSP
- ...

CONSULTATION

**CONSEIL DE
DÉVELOPPEMENT**composé de
membres bénévoles
de la société
civileADHÈRE ET
DÉLÈGUE

- **SYNDICAT DE BASSINS VERSANTS**
(compétence GEMPAPI)

• **SMEDAR**

(Traitement des OM)

- **AGENCE D'URBANISME DE ROUEN,
DES BOUCLES DE SEINE ET EURE**

- **COMITÉ DE PROGRAMMATION DU
PROGRAMME EUROPÉEN LEADER**

- **SEINE MARITIME NUMÉRIQUE**

LES COMMISSIONS

Les commissions rassemblent des élus mobilisés sur une compétence particulière, elles se réunissent autant de fois que nécessaire pour :

- faire avancer les réflexions sur la compétence,
- donner un avis sur les projets,
- suivre la mise en oeuvre des actions engagées,
- proposer de nouveaux axes de travail,
- etc.

Le processus de décision :

Les commissions représentent le premier stade d'étude d'un projet. Si un projet reçoit un accueil favorable en commission, il peut être présenté au Bureau ou au Conseil communautaire, selon le niveau de décision. Si les commissions n'ont pas pouvoir de décision, elles sont néanmoins forces de proposition pour le développement de nouveaux projets.

Les commissions :



Aménagement
de l'espace



Prospective
et Politiques
contractuelles



Finances
et budget



Voirie



Ressources humaines



Communication
et Démocratie
participative



Développement
économique et actions
commerciales



Aménagement
numérique



Tourisme



Actions sociales



Gestion de
l'espace public



Urbanisme



Protection de
l'Environnement



Sport et Culture



Patrimoine
communautaire
et méthaniseur

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Conformément à l'article L5211-10-1 du CGCT, la Communauté de Communes Inter Caux Vexin a mis en place un organe de participation nommé Conseil de Développement qui rassemble de nombreux partenaires du développement du territoire, aussi bien les chambres consulaires que des associations ou entreprises locales (Centre Emmaüs Abbé-Pierre, Jardins de Bois-Guilbert, EPD de Grugny...) ou organismes départementaux (Seine Maritime Attractivité, CEHN).



En 2019, le conseil de développement s'est réuni 7 fois pour :

- **Etudier la politique de développement durable** de la collectivité et notamment la mise en œuvre du PCAET ou de la nouvelle politique déchets ;
- **Aborder la question de l'attractivité économique** du territoire, au cœur des réflexions en s'interrogeant aussi sur le développement économique souhaitable (communications, commerce...) ;
- **Comprendre la perception de la CCICV** par ses habitants, le conseil de développement ayant notamment procédé à une série d'interview ciblée d'habitants.



De nombreux membres du conseil participent par ailleurs au comité de programmation LEADER pour valider les projets retenus à travers ce dispositif de financement européen. Celui-ci est en effet composé majoritairement de représentants des conseils de développement du Pays de Bray et de la CCICV.

LES SERVICES GÉNÉRAUX

ORGANIGRAMME DES SERVICES GÉNÉRAUX EN 2019

Hervé LE NOBIN
Responsable du pôle
Intercommunal de BUCHY
Chargé de mission « sport »,
« culture » et « actions sociales »

Rodolphe MAILLARD

Chargé de mission juridique - Réfèrent Commande Publique et Assurances

Corinne LOUIS

Responsable service urbanisme - Instruction des droits des sols

Hélène LIMARE - Ludivine BASILE

Service comptabilité - Budgets annexes

Claudine MOREAU

Animation locale Programme LEADER et ZAE Moulin d'Ecalles

Marie-Gabrielle ANDRICQ

Accueil - Secrétariat - Fourrière - Redevance spéciale

Joël LEROY

Responsable service Voirie

Loïc Leboucher - Christophe Froumentin

Agents d'accueil de la déchetterie de Buchy

Nathalie Lelong

Relais assistantes maternelles de Clères

Poste vacant

Agent d'entretien Colette Léger départ en retraite en octobre

Service collecte jusqu'au 30 juin

3 Chauffeurs PL + 3 Ripeurs

Christelle PAIN

Responsable de la piscine André Martin

Christine BOISSAY

Responsable du pôle « petite enfance »

Anne LANGARD

Responsable service urbanisme - Instruction droit des sols

Valérie WALBRERCQ

Responsable ressources humaines - Gestion des carrières - Paie - Politiques sociales

Estelle PENNELIER

Responsable comptabilité - Finances - Gestion du budget principal

Peggy DAMAREY

Assistante en ressources humaines et en comptabilité

Nicolas PIGNE - Antony CHARLOPEAU - Judicaël LEBOUCHER - Franck PESSY

Agents d'accueil des déchetteries de Montville et de Bosc le Hard

Florian BERTIN (MAD Siaepa de la Région de Montville)

Chargé de mission « eau potable »

Anthony GIRANDEAU (MAD Siaepa de la Région de Montville)

Chargé de mission « assainissement non collectif » et STEP Clères

Sandra BRIEL

Chargée de mission « développement économique »

Julie VALLOIS - Nicolas TIERCELIN

Chargés de projet « planification »

Zaïna DESCAMPS

Relais assistantes maternelles

Florie DESBORDES

Communication - Randonnée - Ludisports

Virginie PIERRAIN

Agent d'entretien

Hélène TACHEVIN

Accueil - Secrétariat - Relais pour les ressources humaines

Abdou GUEYE

Adjoint au responsable du service voirie - Chargé de mission « développement durable »

Arnaud LEGRAS
Directeur Général
des services

Nathalie LANGLOIS
Secrétariat de direction
Accueil - Redevance spéciale

Arnaud LEGRAS
Responsable du pôle
de MONTVILLE
+ MAD Siaepa de la
Région de Montville (20% ETP)

Stéphane JOT
Responsable du pôle
Intercommunal de MARTAINVILLE
Chargé de mission « politiques
contractuelles », « SCOT »
et « gens du voyage »

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2019

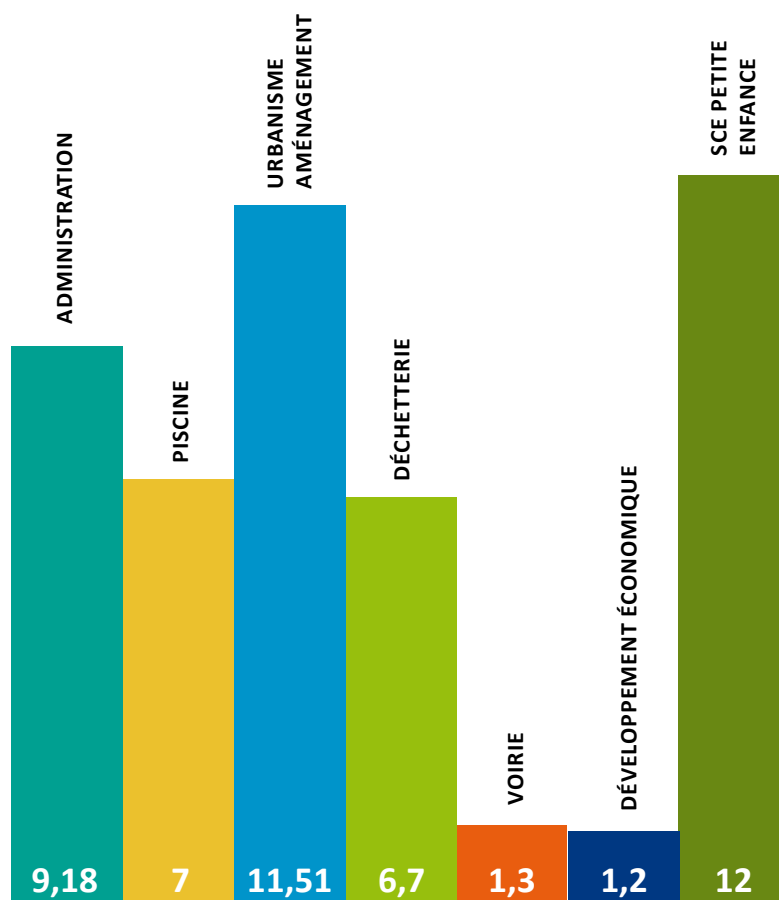
54 **48,89**
agents ETP

Services	Grades	Nombre	Quotité (ETP)	Fonction
ADMINISTRATION	Ingénieur en chef	1	0,9	DGS responsable du pôle de Montville
	Attaché Principal	1	1	Chargé de mission juridique
	Attaché	1	1	Responsable Pôle de Buchy
	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	2	2	Responsable finances et budgets Comptabilité budgets annexes
	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	1	1	Accueil secrétariat Ludisports
	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	1	1	Responsable RH
	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	1	0,86	Assistante Comptabilité, RH
	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe 22,5/35è	1	0,64	Secrétaire de Direction
	Technicien (2 /35 ^{ème})	1	0,05	Chargé de mission «préfiguration AEU/ANC»
	Technicien (2 /35 ^{ème})	1	0,05	Chargé de mission «préfiguration AEP»
	Adjoint technique	2	0,68	Entretien des locaux Buchy et Martainville
DÉCHETS	Technicien	1	0,7	Chargé de mission développement durable
	Adjoint Technique	4	4	Agents déchetterie Montville/ Bosc le Hard/Buchy
	Adjoint Technique	1	1	Agent déchetterie Buchy
	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	1	1	Agent déchetterie Buchy
PISCINE	Educateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	2	2	Enseignant
	Educateur APS principal de 2 ^{ème} classe	1	1	1 chef de bassin
	Educateur APS	1	1	Enseignant
	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	1	1	Régisseur – Agent de propreté
	Adjoint Technique	1	1	Agent de propreté
	Adjoint Technique	1	1	Agent Technique
ACTIONS SOCIALES	Educateur Jeunes Enfants 1 ^{ère} classe	1	1	Animateur RAM Clères
	Assistant Socio-éducatif 1 ^{ère} classe	1	1	Animateur RAM Pyramides Martainville
	Educateur Principal Jeunes Enfants 1 ^{ère} classe	1	1	Halte d'enfants Tom Pouce
	Auxiliaire de puériculture Principal 1 ^{ère} classe	1	1	Halte d'enfants Tom Pouce
	Educateur de Jeunes enfants	1	1	Halte d'enfants Tom Pouce
	Agent social	1	1	Halte d'enfants Tom Pouce
	Agent social principal 2 ^{ème} classe	1	1	Halte d'enfants Tom Pouce
	Educateur Jeunes Enfants	1	1	Multi accueil Arc en ciel
	Educateur Jeunes Enfants	1	1	Multi accueil Arc en ciel
	Auxiliaire de puériculture Principal 2 ^{ème} classe	1	1	Multi accueil Arc en ciel
	Agent social	2	2	Multi accueil Arc en ciel
URBANISME / AMÉNAGEMENT ESPACE	Technicien Principal 2 ^{ème} classe	1	1	Responsable du service urbanisme ADS pôle de Montville
	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	1	1	Responsable du service urbanisme ADS pôle Buchy
	Adjoint administratif Principal 1 ^{ère} classe	1	1	Instructeur du droit des sols
	Adjoint administratif Principal 1 ^{ère} classe	1	1	Instructeur du droit des sols
	Adjoint administratif	1	1	Instructeur du droit des sols
	Adjoint administratif	1	1	Assistante administrative
	Ingénieur Principal	1	1	Responsable Pôle Martainville et chargé de mission SCOT/GDV
	Adjoint administratif	1	1	Assistante administrative urbanisme/voirie
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	1	Assistante administrative/communication/Ludisport
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	0,51	Assistante administrative programme LEADER
	Attaché	1	1	Chef de projet urbanisme planification
	Technicien	1	1	Chargé(e) d'étude planification
DEV. ECO.	Ingénieur	1	1	Chargée de mission Développement économique
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	0,2	Assistante comptable
VOIRIE	Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	1	Responsable service voirie
	Technicien	-/	0,3	Adjoint au responsable service voirie

BILAN SOCIAL 2019

Répartition du personnel par service en équivalent temps plein

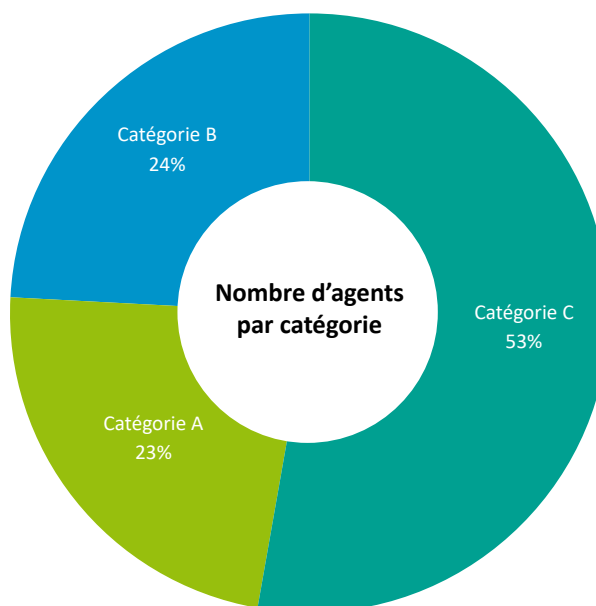
Les agents de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin travaillent dans différents services. La répartition des agents en équivalent temps plein est détaillée dans le graphique ci-contre.



Répartition du personnel par catégorie et par grade

Les 58 agents titulaires et non titulaires appartiennent à une catégorie :

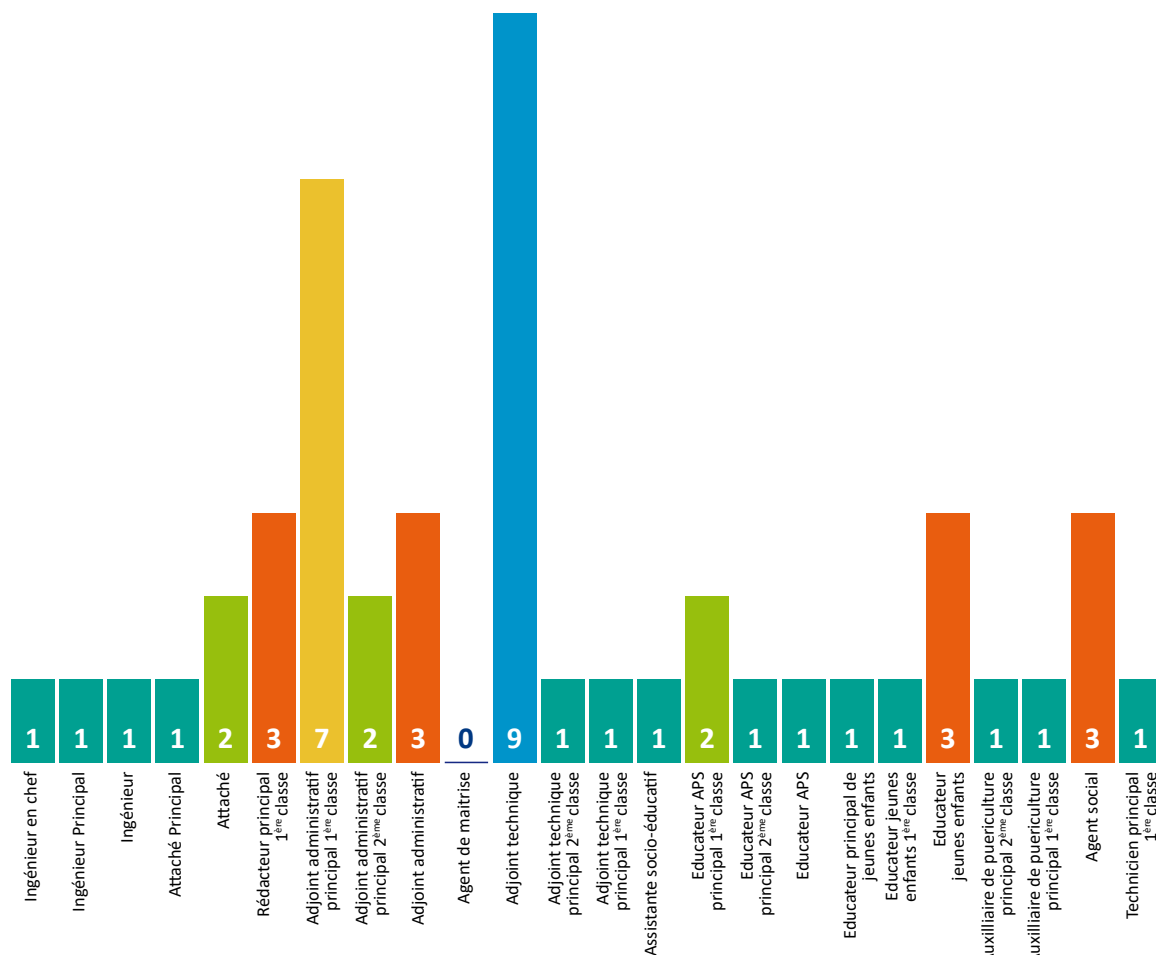
- **Catégorie A** : Ingénieur en Chef, Ingénieur Principal, Ingénieur, Attaché Principal, Attaché, Educateur de Jeunes enfants, Assistante Socio-éducatif
- **Catégorie B** : Rédacteur Principal, Educateur APS, Techniciens
- **Catégorie C** : Adjoint administratif, Adjoint technique territorial, Auxiliaire de puériculture, Agents Sociaux, Agent de maîtrise



Répartition du personnel par service en équivalent temps plein

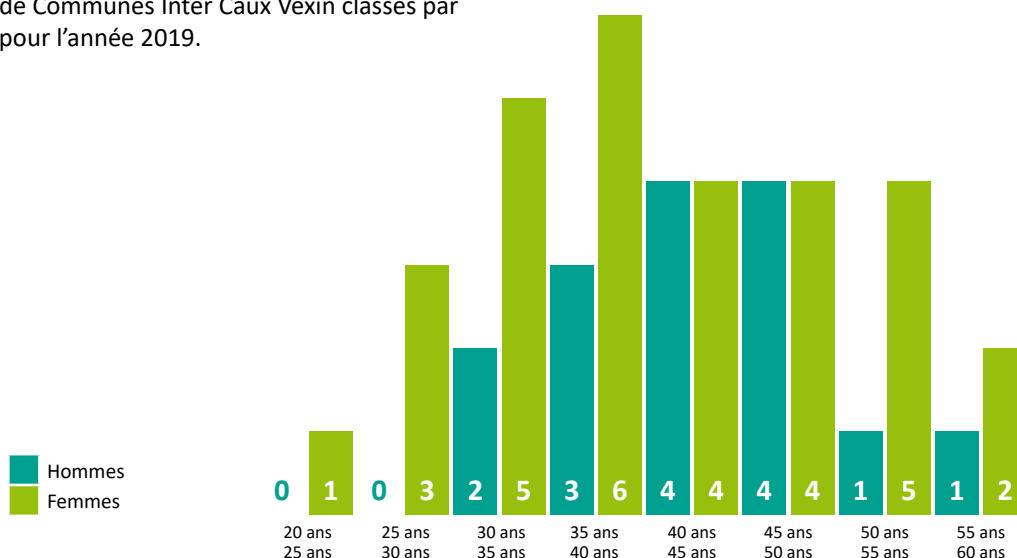
Les agents de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin travaillent dans différents services.

La répartition des agents en équivalent temps plein est détaillée dans le graphique ci-dessous :



Pyramide des âges

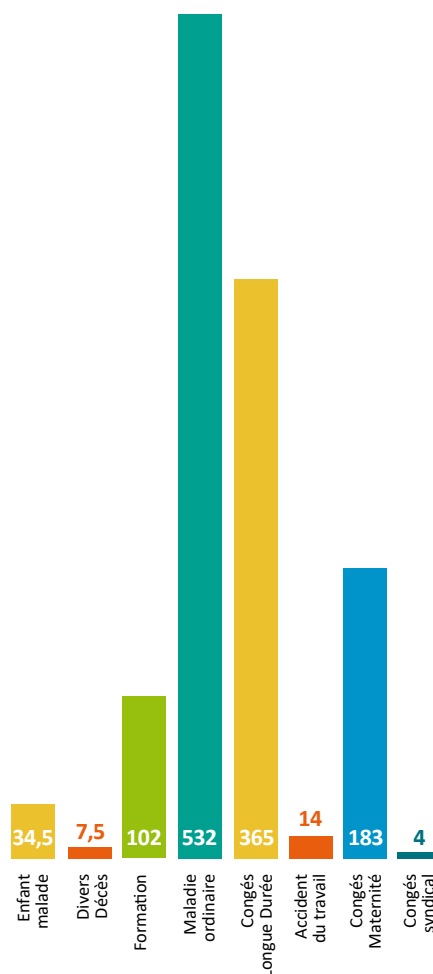
Cette pyramide des âges indique la composition des agents de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin classés par âges et par sexe pour l'année 2019.



Nombre de jours d'arrêts durant l'année 2019

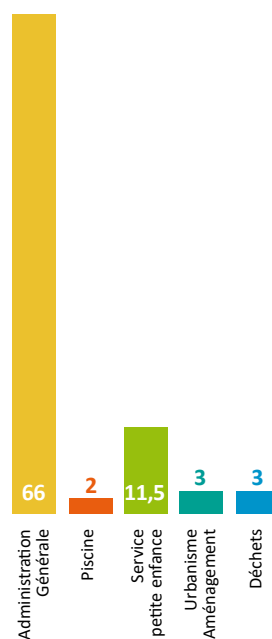
Tous les types d'absences des agents pour l'année 2019 ont été répertoriés dans le graphique ci-contre :

La durée moyenne d'absences est de 23,43 jours par agent de la collectivité (soit 53 agents) pour 2019.



Formation des agents en 2019

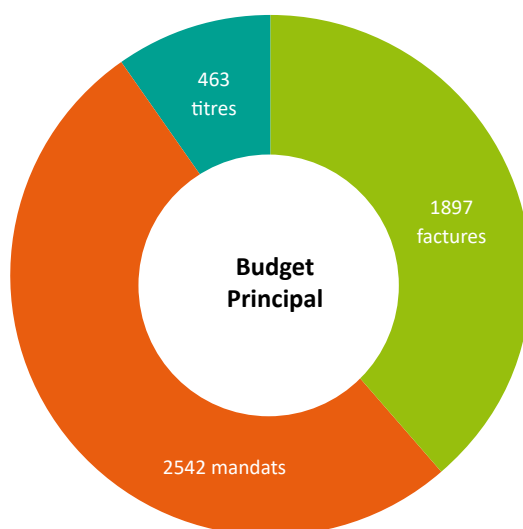
Les agents de la collectivité ont pu bénéficier de 85,5 journées de formation réparties par service comme ci-contre :



Les missions du service Finances :

Il prépare et met en oeuvre l'ensemble des décisions budgétaires et financières émanant du Conseil Communautaire et du Bureau, pilote la relation avec les services du Trésor Public, assure le contrôle de gestion en collaboration avec les autres services, et apporte des outils d'aide à la décision et au pilotage au moyen notamment d'analyse financières, d'études fiscales et de tableaux de bord.

Indicateurs 2019 :

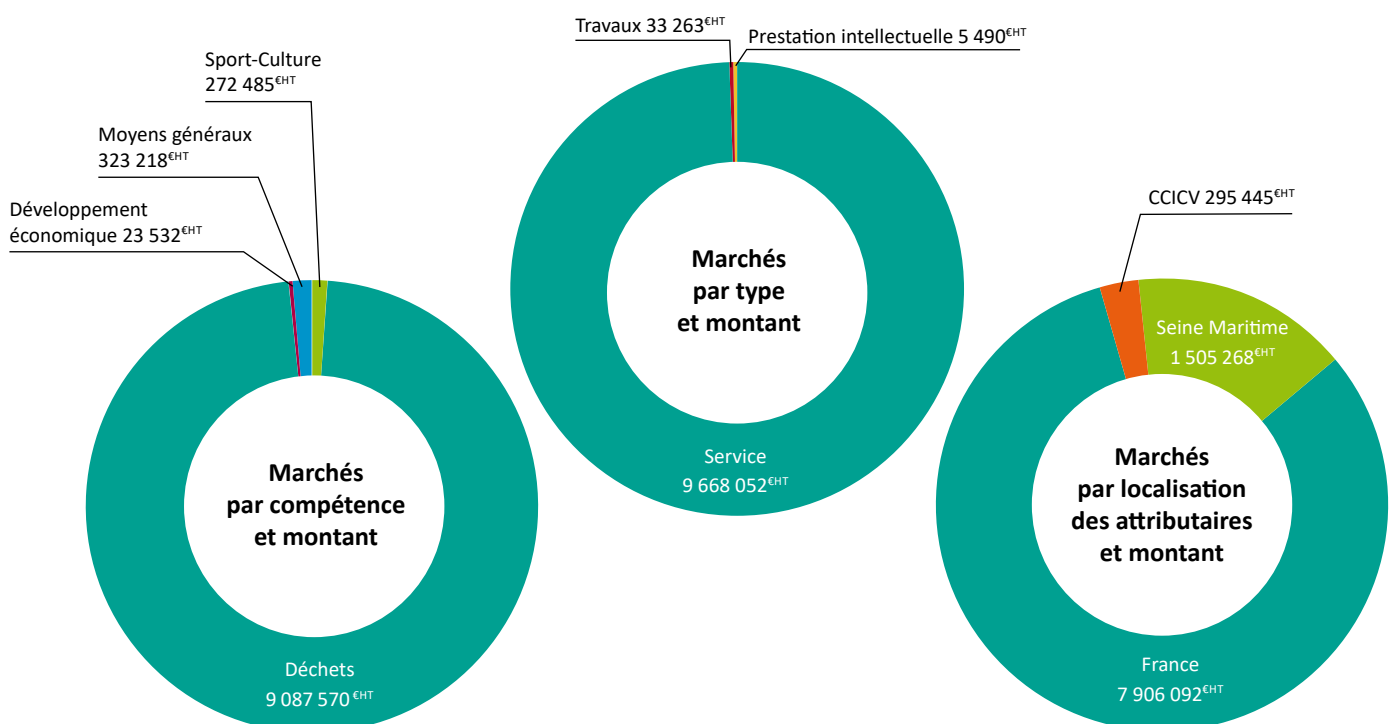


MARCHÉS PUBLICS

Les missions du service Marchés publics :

- Conseille les services sur la conception et l'exécution des contrats
- Participe à la définition et coordonne la mise en oeuvre de la politique d'achat
- Assure un suivi administratif de l'exécution contractuelle des marchés et alerte les services sur les échéances
- Assure une veille des évolutions juridiques et met à jour les outils et procédures
- Veille au respect des procédures

Nature du marché	Montant	Type de marché	Compétence CCICV	Localisation Attributaire
Réfection de la couverture du siège de la CCICV	33 263 ^{€ HT}	Travaux	Moyens généraux	76/Normandie
Collecte des déchets verts en porte à porte	1 199 520 ^{€ HT}	Service	Déchets	76/Normandie
Collecte en porte à porte des déchets ménagers - Lot 1	7 447 810.51 ^{€ HT} /5ans	Service	Déchets	78/Yvelines
Collecte en porte à porte des déchets ménagers - Lot 2	434 750.00 ^{€ HT} /5ans	Service	Déchets	84/Vaucluse
Entretien des espaces verts - Lot n°1	50 072.05 ^{€ HT} /An	Service	Moyens généraux	76/Normandie
Entretien des espaces verts - Lot n°2	32 820.66 ^{€ HT}	Service	Moyens généraux	76/Normandie
Entretien des espaces verts - Lot n°3	13 759.00 ^{€ HT}	Service	Moyens généraux	76/Normandie
AMO conteneurisation	5 490.00 ^{€ HT}	Service	Déchets	76/Normandie
Conteneurisation	893 973.10 ^{€ HT}	Fourniture/service	Déchets	35/Ille et vilaine
Entretien des itinéraires de randonnées Automne2019-Printemps 2020 - Lot n°1	11 125.00 ^{€ HT}	Service	Développement économique	77/Seine et marne
Entretien des itinéraires de randonnées Automne2019-Printemps 2020 - Lot n°2	12 407.00 ^{€ HT}	Service	Développement économique	77/Seine et marne
Transport scolaire vers les piscines - Lot 1	62 162.56 ^{€ HT}	Service	Sport-Culture	76/Normandie
Transport scolaire vers les piscines - Lot 2	28 666.04 ^{€ HT}	Service	Sport-Culture	76/Normandie
Marché travaux ZAC POLEN - Lot 1	Marché passé en 2018	Travaux	Développement économique	76/Normandie
Marché travaux ZAC POLEN - Lot 3	Marché passé en 2018	Travaux	Développement économique	76/Normandie
Fourniture électricité +36 KvA	Marché passé en 2018	Fourniture/service	Moyens généraux	57/Moselle





UNE COMMUNAUTÉ
AU SERVICE
DES COMMUNES
ET DES HABITANTS

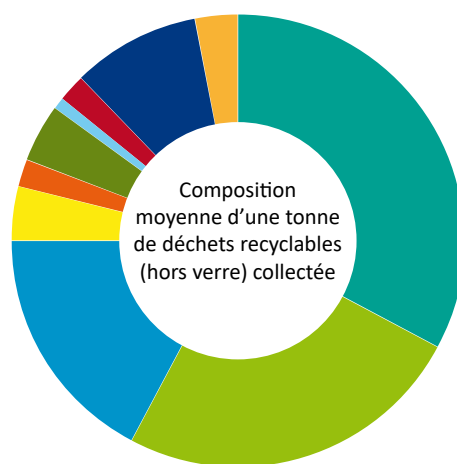
COLLECTE

L'année 2019 marque la rupture avec des prestataires différents dans chacun des trois pôles du territoire. A partir du 1er juillet : harmonisation de la collecte des déchets à l'échelle du territoire, avec les nouveautés suivantes :

- Un seul et unique prestataire pour la collecte des ordures ménagères et de recyclables
- Un seul et unique prestataire pour la collecte du verre
- Une généralisation de la collecte en porte à porte des déchets recyclables à l'ensemble du territoire, avec un ramassage hebdomadaire pour chaque commune. Suppression des colonnes pour la collecte des déchets recyclables (sauf le verre) et dotation de sacs jaunes aux communes du pôle de Buchy

Bilan de la collecte 2019 sur l'ensemble du territoire et son évolution par rapport à l'année 2018 :

	ANNÉE 2018		ANNÉE 2019	
	Quantité (en T)	Part (%)	Quantité (en T)	Part (%)
D.M.R. (Hors Verre)	2 556,07	15,32	2840,02	17,27
Verre	1 735,44	10,40	1819,74	11,07
O.M. résiduelles	12 389,86	74,27	11 784,90	71,66
TOTAL	16 681,37	100	16 444,66	100



Journaux et magazines 33%	Emballages en acier 4%
Cartons 25%	Emballages en aluminium 1%
Flaconnages en plastique 17%	Gros de magasin 2%
Films en plastique 4%	Erreurs de tri 9%
Briques alimentaires 2%	Souillures 3%

Montant global des dépenses liées à la collecte

Prestataire	Nature de la prestation	Périmètre	Coût
VEOLIA	collecte OM et DR	pôle de Montville	466 240,80 €
	collecte DR déchèterie		1 246,30 €
	location conteneur		1 501,75 €
	collecte verre	pôle de Martainville	8 649,43 €
IKOS	collecte OM	pôle de Martainville	108 258,34 €
	collecte DR		59 868,10 €
MINERIS	collecte verre	inter-caux-vexin	57 093,54 €
SEPUR	collecte OM et DR part fixe	inter-caux-vexin	481 315,55 €
	collecte OM et DR part variable		207 355,21 €
COVED	collecte déchets verts	inter-caux-vexin	425 544,87 €
TOTAL			1 817 073,89 €

A cela s'ajoutent les dépenses suivantes :

- Coût de la collecte en régie (pôle de Buchy) : 336 045,04 €
- Dépenses liées à l'achat des sacs jaunes : 35 320,97 €
- Dépenses liées aux conventions passées avec la Métropole : 241 381,15 €



DÉCHÈTERIES

La communauté de communes INTER-CAUX-VEXIN possède trois déchèteries communautaires :

- La déchèterie de Buchy
- La déchèterie de Bosc-Le-Hard
- La déchèterie de Montville

Elle a passé des conventions d'accès à des déchèteries extracommunautaires, afin de permettre aux habitants du territoire qui ne peuvent pas fréquenter les déchèteries ci-dessus de bénéficier des services que procure une déchèterie. **Ces conventions concernent les déchèteries de Boos, Darnétal, Saint-Jean-du-Cardonnay (Métropole), de Charleval (SYGOM) et de Feuillie (communauté de communes des 4 rivières).**

Tonnages des déchets divers
des 3 déchèteries communautaires :

Flux de déchet	Tonnages 2019	Nombre de rotations
Incinérables	1210	462
Tout venant non incinérables	2369	339
Gravats et Inertes	1526	214
Déchets verts	3790	451
Ferraille	404	136
Total	9299	1602

COÛT DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

C'est le SMEDAR qui assure le traitement des déchets ménagers issus du territoire, y compris les déchets provenant des déchèteries communautaires. Ses installations sont situées sur le site d'Eco-Pôle VESTA dans la commune de Grand-Quevilly.

Le tableau ci-après met en exergue les dépenses liées au traitement des déchets selon le flux :

Flux de déchet	Ordures ménagères	Déchets verts déchèteries	Déchets diffus spécifiques	Déchets services techniques	Déchets verts services techniques	Total
Coût du traitement	931 907,46 €	108 397,31€	15 430,71€	46 928,35€	31 904,53€	1 134 568,36€

A ces dépenses, s'ajoutent les coûts de transport suivants :

- Coût de transport déchets verts :
127 425,51 €
- Coût de transport bennes déchèteries (sauf déchets verts) :
333 503,33 €



1 595 497,2 €
coût total du traitement
des déchets



Les enjeux 2020-2021 sont :

- Dotation en bacs de recyclage pour l'ensemble des foyers du territoire

ET DEMAIN ?



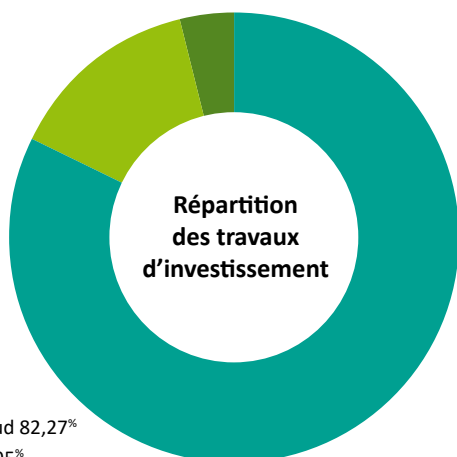
i 549 101 €

f 1 274 667 €

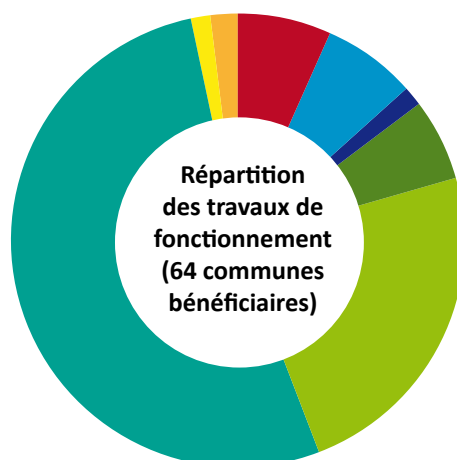
VOIRIE

Afin d'améliorer la qualité du réseau routier, la communauté de communes s'est vue confier les missions suivantes :

- l'entretien et le renforcement des couches de roulement des voies publiques revêtues ouvertes à la circulation automobile,
- l'aménagement et l'entretien des caniveaux et bordures de chaussée,
- le dérasement des accotements,
- le remplacement de la signalisation verticale usagée,
- le rétablissement de la signalisation horizontale suite à des travaux de voirie d'intérêt communautaire.



Enrobés à chaud 82,27%
Bordurage 13,95%
Graves émulsion 3,78%



Dérasement d'accotement 6,74%
Balayage 1,40%
PATA 23,55%
Signalisation horizontale 1,48%
Purges superficielles de chaussée 6,78%
Enrobés à froid 5,81%
Enduit superficiel gravillonné 52,49%
Signalisation verticale 1,75%



131
tonnes de PATA



112 708
m² d'enduit
gravillonné



45 280
m² de voirie
remise en état

Reprofilage de chaussée
en graves émulsion



Application d'enduit
superficiel gravillonné



ET DEMAIN ?

Les enjeux 2020-2021 sont :

- Définition d'un programme voirie 2020
- Réflexion sur l'évolution du service



i 34 675 €
f 580 125 €

ACTION SOCIALE

La Communauté de Communes a géré pendant cette année quatre services :

- le multi accueil « le berceau de Tom Pouce » situé à Montville
- le multi accueil « Arc en ciel » situé à Roumare
- le relais Assistantes Maternelles itinérant basé à Clères
- le relais Assistantes Maternelles itinérant basé à Martainville Epreville

LA COMMISSION THÉMATIQUE

La commission s'est réunie 2 fois en 2019, le 20 mars et le 27 août.

La commission d'attribution des places (crèches) s'est réunie le mardi 23 avril.

La commission a suivi les travaux de construction du nouveau Berceau de Tom Pouce et a accompagné les services pour une intégration dans les nouveaux locaux situés Résidence Mont réal II, à MONTVILLE, immeuble le Robec, pour la rentrée de septembre.

Parallèlement, les études de reprise en gestion communautaire de la crèche Multi-accueil basée à Ry gérée par l'association la Farandole ont abouti à proposer au Conseil communautaire réuni à Bosc le Hard le 9 décembre 2019 l'adoption de :

- la reprise en régie communautaire de la crèche multi-accueil basée à Ry à compter du 1er janvier 2020,
- la création d'un service spécifique multi-accueil basé à Ry rattaché hiérarchiquement au pôle de Martainville Epreville,
- la dénomination de la structure : multi-accueil P'tit Grain d'Ry
- l'adoption du règlement intérieur,
- la création des postes et reprise des 5 agents.

Multi-accueil
« P'tit grain de Ry »
à Ry



Multi-accueil
«le berceau de Tom
Pouce» à Montville



ET DEMAIN ?

Le recrutement d'une chargée de mission pour effectuer l'étude de préfiguration pour la création d'un 3^{ème} Relais d'Assistantes Maternelles itinérant sur le secteur de Buchy a permis à la commission de présenter au Conseil communautaire du 9 décembre 2019 les conclusions de l'étude et d'autoriser :

- **La création d'un RAM itinérant** sur le secteur de Buchy à compter du 1er trimestre 2020,
- **La création d'un poste d'animateur de RAM** sur le grade d'Educateur de Jeunes Enfants ou similaire,
- **Les inscriptions budgétaires nécessaires** au BP 2020 en section de fonctionnement et d'investissement,
- **Les demandes de subventions** auprès de la CAF de Seine Maritime,

LE MULTI ACCUEIL « LE BERCEAU DE TOM POUCE » MONTVILLE

Depuis le mois de septembre 2019, ce service propose **15 places d'accueils en journée continue** 5 jours par semaine contre 4 jours auparavant (7 places) et des **accueils occasionnels à l'heure** selon les disponibilités et autorise les contrats d'accueil réguliers pour les familles.

D'une surface utile de 156,76 m² cette structure accueille 15 enfants simultanément, dispose de deux dortoirs, d'une salle de préparation des repas et d'un jardinet avec sol souple. Repas et couches sont fournis par la structure.

15

places d'accueil en
journée continue

157

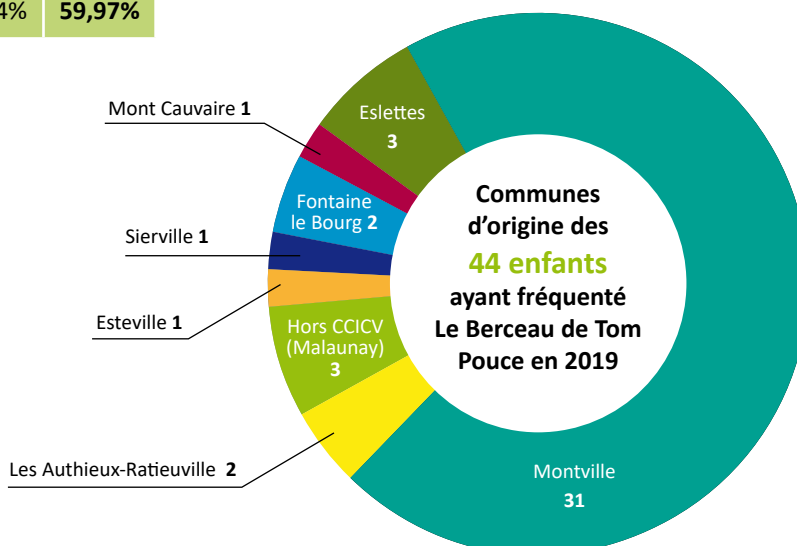
m² de surface utile

+16,5%

d'heures facturées
supplémentaires
p/r 2018



	2018	2019
Nbre jours d'ouverture	181 j	190 j
Total heures d'ouverture	1810 h	1975 h
Capacité d'accueil théorique	20 362 h	24 562 h
Heures facturées	13 553 h	15 795 h
Taux d'occupation facturé	66,56 %	64,31%
Taux d'occupation réalisé	57,74%	59,97%



LE MULTI ACCUEIL « ARC EN CIEL » ROUMARE

Depuis son installation dans les nouveaux locaux en octobre 2015, cette structure n'a pas subi d'évolution majeure au niveau de son fonctionnement. Couches et repas sont fournis conformément au contrat d'objectif et de financement PSU signé avec la CAF de Seine Maritime. Sa capacité d'accueil est restée identique, à savoir :

- **10 places** de 7h30 à 8h00 et de 17h00 à 18h00
- **15 places** de 8h00 à 17h00 dont 2 places réservées par convention aux agents de la MATMUT travaillant à la plateforme de Saint Pierre de Varengueville

15

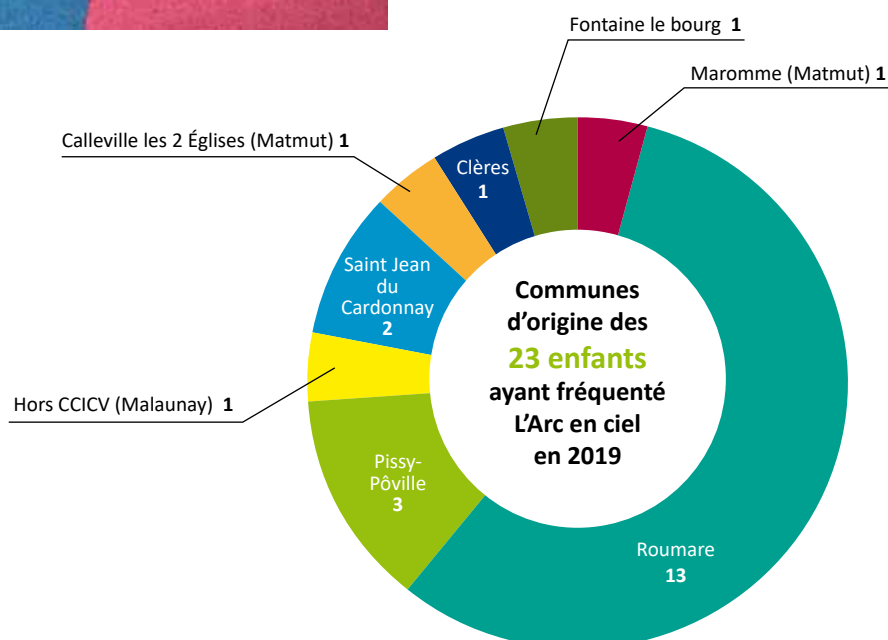
places d'accueil en
journée continue

-12%

d'heures facturées
supplémentaires
p/r 2018

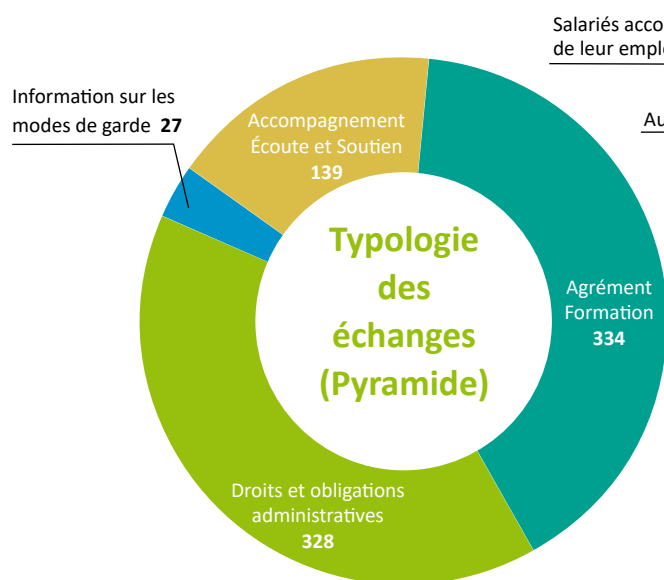


	2018	2019
Nbre jours d'ouverture	228 j	220 j
Total heures d'ouverture	2 508 h	2 420 h
Capacité d'accueil théorique	35 910 h	34 650 h
Heures facturées	26 234 h	23 427 h
Taux d'occupation facturé	73,06 %	67,61 %
Taux d'occupation réalisé	64,72 %	68,02 %

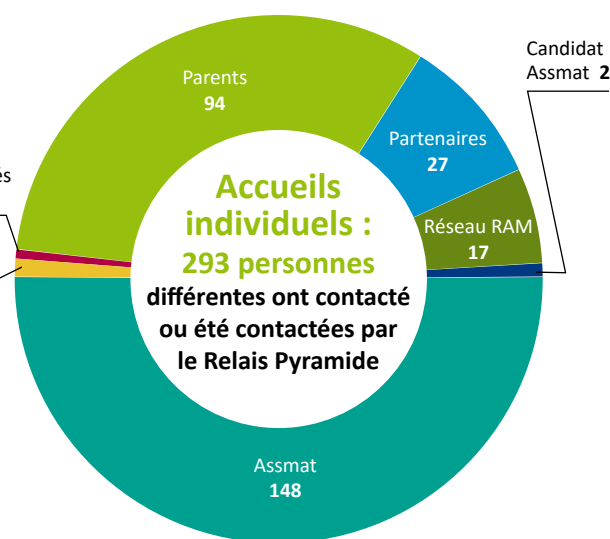


LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES DE CLÈRES ET PYRAMIDE (MARTAINVILLE)

38 305

communes couvertes
par les relaisassistants maternels
en activitéSalariés accompagnés
de leur employeur 2

Autres 3



Temps collectifs (Pyramide)

- 112 enfants participants
- 34 assistants maternels participants
- 33 parents participants

Animations et temps forts

- Journée de réflexion professionnelle à Déville les Rouen pour la 10^{ème} édition
- Rencontre inter générationnelle à l'Ehpad de Morgny La Pommeraye
- 8 séances atelier Cirque à Préaux et Morgny La Pommeraye
- Sortie bibliothèque mensuelle avec l'intervention de Françoise Renard conteuse bénévole
- Sortie Ferme Flipou
- Projection du film cirque

Actions mises en place

- 14 assmat en formation IPERIA :
 - Gestion des situations difficiles : 6 assmat dont 2 du RAM de Clères
 - Droits et devoirs dans l'exercice de son métier : 8 assmat dont 1 du secteur de Buchy
- Mise en place de l'inscription obligatoire pour les ateliers et sorties
- Organisation de 2 temps d'échange par mois en soirée depuis novembre 2019, des intervenants extérieurs y sont conviés

FOURRIÈRE CANINE

Les agents de la déchetterie habilités ont accueilli 6 chiens :

- 5 ont retrouvé leur maître (facturation)
- 1 pris en charge par SOS Toutous (facturation)

GENS DU VOYAGE

La Communauté de Communes Inter Caux Vexin dispose de la compétence libellée :

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Cette compétence est pour l'essentiel cadrée par la loi du 5 juillet 2000, modifiée, relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage qui a renforcé les obligations des collectivités en matière d'accueil en prévoyant :

- l'élaboration et l'approbation d'un schéma d'accueil des gens du voyage dans chaque département ;
- l'obligation pour les communes de plus de 5 000 habitants de réaliser les aires d'accueil prévues par ce schéma.

La Préfecture s'est engagée dans l'élaboration d'un nouveau Schéma Départemental qui est entré en 2019 dans une phase active de concertation, donnant lieu à plusieurs réunions auxquelles la CCICV a été représentée.

Suites à plusieurs incidents, la CCICV a également procédé à la définition d'une procédure de gestion des risques d'installation illicite sur les sites communautaires.



UNE COMMUNAUTÉ
AU CŒUR
DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE



i 158 457 €
f 966 768 €

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

Ce service met en œuvre les compétences suivantes :

- Les politiques contractuelles et européennes, au travers du contrat de territoire et LEADER ;
- L'aménagement du territoire : SCOT, PCAET ;
- La planification locale - PLU, document en tenant lieu et carte communale ;
- Les services communs d'instruction du droit des sols de Montville et Buchy.

LES POLITIQUES CONTRACTUELLES ET EUROPÉENNES

Le territoire de la CCICV a signé en septembre 2018 un contrat de territoire avec la Région et le Département portant sur près de 18 millions d'euros d'investissement.

40%

du contrat de territoire
« Normandie puissance 3 »
engagé

18

millions d'€

Quelques actions engagées ou réalisées en 2019 :

Création du lieu multi-accueil **Tom Pouce 2 à Montville** soutenu à hauteur de 138 000 euros par le Département.



Engagement des études pour le projet « **Hall d'Expo - Rénovation de l'ancien gymnase du collège de Buchy** ».



Projet de valorisation artistique et d'ouverture de l'**EPD de Grugny** soutenu par le Département et les fonds européens LEADER.



Poursuite de l'aménagement de la **ZAE POLEN II à Eslettes**.

Programme LEADER en collaboration avec le PETR du Pays de Bray

Sur 7 projets préparés, 5 validés pour
337 706 euros d'aides LEADER :

- **Valorisation touristique du territoire Inter Caux Vexin**, Office de Tourisme NORMANDIE CAUX VEXIN (validé en mars 2019 pour 48 270 euros de fonds LEADER) ;
- **Schéma Intercommunal de la Randonnée ICV** (validé en février 2020 pour 100 000 euros de fonds LEADER) ;
- **Transformation du Presbytère de Clères en Tiers Lieu** (validé en février 2020 pour 72 350 euros) ;
- **Microfolie – Plateforme culturelle rurale et internationale à Yquebeuf** (validé en février 2020 pour 60 000 euros) ;
- **Création d'un lieu de vie et de service à Fontaine le Bourg** (validé en février 2020 pour 57 000 euros de fonds LEADER) ;



Microfolie - Yquebeuf



5

projets
validés

337 706

euros d'aides leader



ET DEMAIN ?

Les enjeux 2020-2021 sont :

- La poursuite de la concrétisation du contrat de territoire et du programme LEADER avec la mobilisation des fonds promis ;
- La mobilisation éventuelle de la clause de revoyure du contrat 2017-2021.

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Préparation du bilan à 6 ans du Schéma de Cohérence territoriale

Approuvé le 24 novembre 2014, le SCoT devra faire l'objet d'un bilan devant aboutir à minima à la mise en œuvre d'une modification ou d'une révision pour intégrer les 4 communes de l'ex-Bosc d'Eawy. Un partenariat a été noué avec l'Agence d'Urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure (AURBSE) pour sa réalisation.

Réalisation d'une étude sur le potentiel foncier des pôles du SCoT

Réalisé avec l'AURBSE, le territoire dispose d'un bilan du potentiel foncier des pôles qui permettra de compléter les réflexions du bilan précité et les analyses nécessaires aux futurs documents d'urbanisme.



Cartographie de l'évaluation du potentiel foncier de Cailly (zoom)



Exemple d'OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) théorique sur un secteur identifié comme mutable

Plan Climat Air Energie Territorial

La Communauté de Communes a engagé, en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Électrification de Seine-Maritime (SDE76), son PCAET visant à élaborer un plan d'actions territorial pour répondre aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques afin de limiter les changements climatiques en cours.

Les permanences de l'Espace Info Energie – première concrétisation du PCAET

Depuis septembre 2019, l'association INHARI intervient sur le territoire de la CCICV pour animer l'espace info énergie à travers trois permanences destinées aux habitants (à Martainville, Buchy et Fontaine le Bourg).



LA PLANIFICATION

En matière de planification urbaine, la communauté de communes a maintenu un rythme soutenu avec :

- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal partiel, qui concerne 13 des 64 communes du territoire, qui a franchi une étape importante de son élaboration par son arrêt, ouvrant la phase d'avis des personnes publiques et de la population via l'enquête publique prochainement programmée ;
- 3 procédures approuvées dont l'élaboration du Plu de Claville-Motteville, la modification du PLU de Saint-Jean du Cardonnay et la Révision allégée du PLU de Clères ;
- 4 nouvelles procédures engagées : la révision du PLU de Quincampoix, les modifications des PLU de Montigny, Héronchelle et Saint Jean du Cardonnay ;
- et le bon avancement de plusieurs autres procédures ;
- Le Renforcement de l'équipe planification ;

3

PLU approuvés
Claville-Motteville
Saint-Jean du Cardonnay
Clères

4

nouvelles procédures
engagées
Quincampoix
Montigny
Héronchelle
Saint-Jean du
Cardonnay

Procédure d'urbanisme en cours

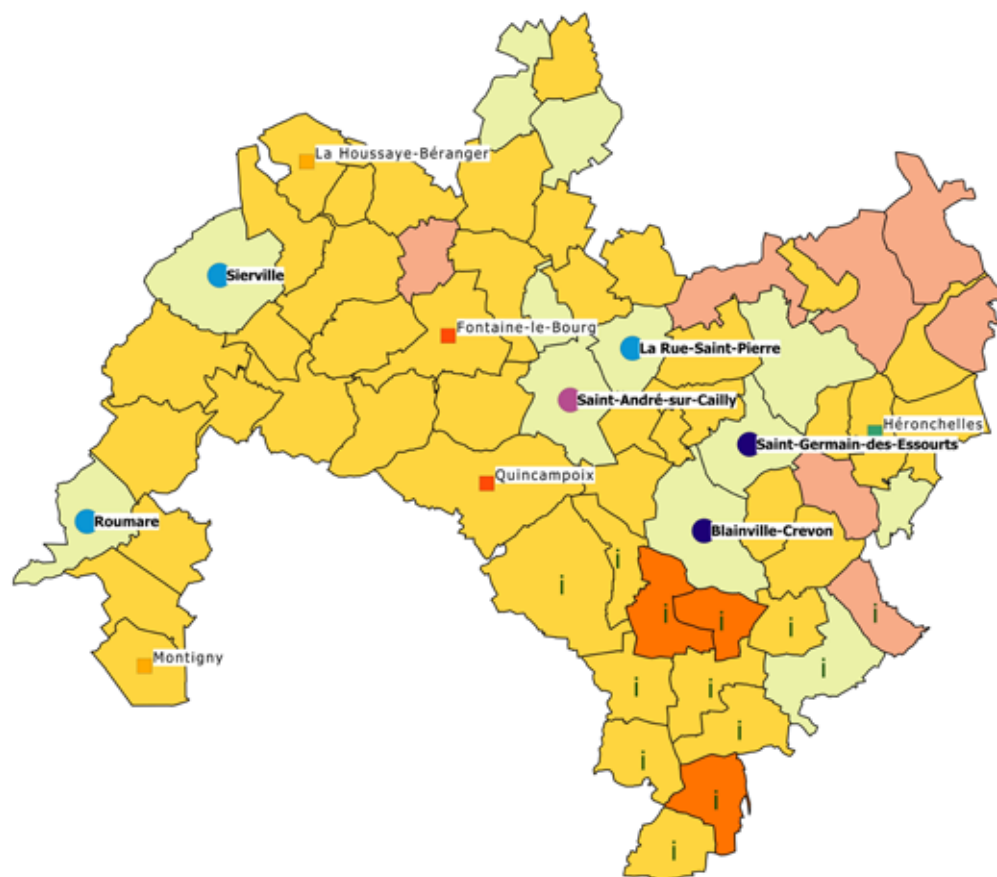
- PLU (Après l'arrêt)
- PLU (avant PADD)
- PLU (entre PADD et l'arrêt)
- PLU Intercommunal

Procédure légère en cours

- Révision allégée (PLU)
- Modification de droit commun (PLU)
- Modification simplifiée (PLU)

Document d'urbanisme actuel

- Carte communale
- PLU
- POS
- RNU



ET DEMAIN ?

Les enjeux 2020-2021 sont :

- L'élaboration du PCAET ;
- La conduite du bilan et l'engagement de la révision du SCoT ;
- La finalisation du premier PLUi ;
- Le maintien d'une réponse qualitative malgré un plan de charge important.

L'URBANISME

Les services communs d'instruction du droit des sols

Éléments marquants 2019

- Plusieurs permis d'aménager conséquents déposés générant un potentiel de 98 nouveaux logements pour les années à venir (Buchy, Mesnil Raoul, Catenay, Vieux Manoir)
- Analyse du règlement du futur PLUI plateau de Martainville
- Appui au service ADS de Montville pendant le congé maternité de la responsable (1er trimestre 2019)
- Absence prolongée d'un instructeur (2 mois)

Dossiers déposés en 2018	CU	DP	PA	PC	PD	TOTAL
Pôle de Montville	108	425	32	334	7	916
Pôle de Buchy	94	334	20	287	6	741
TOTAL	202	759	52	621	13	1657



1657
dossiers instruits



37%
de permis
de construire



52
permis d'aménager
(notamment Buchy,
Mesnil Raoul,
Mont-Cauvaire, etc.)



259
logements autorisés
en 2019



658
personnes accueillies
(447 à Buchy et
211 à Montville)



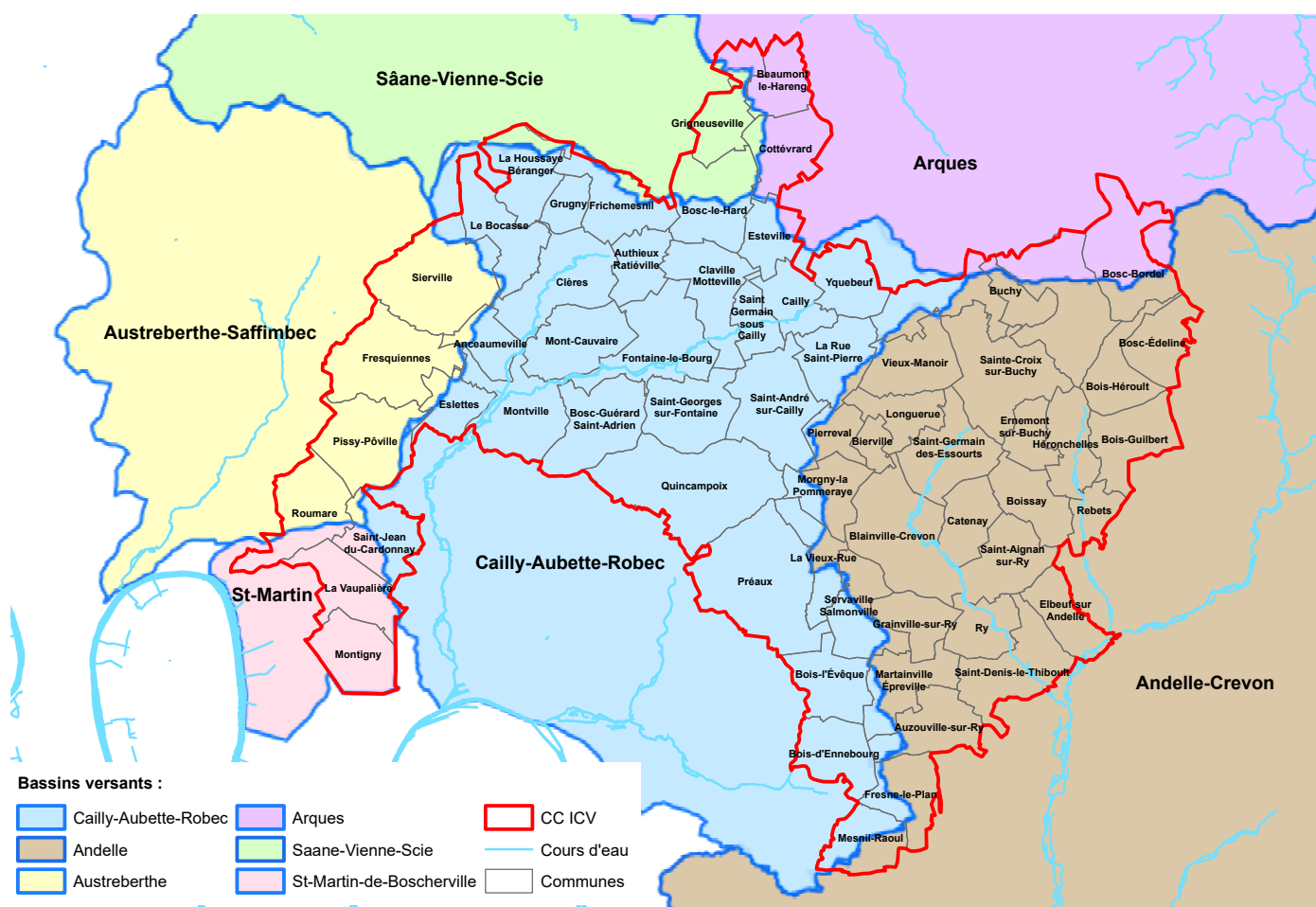
Les enjeux 2020-2021 sont :

- Mise en place de la S.V.E. et dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme

ET DEMAIN ?

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Conformément à la législation, la Communauté de Communes Inter Caux Vexin a décidé de transférer depuis le 1er janvier 2018 l'intégralité de cette compétence aux syndicats de bassins versants recouvrant le territoire. Ces derniers devenant les garants de la mise en oeuvre de cette compétence.



ET DEMAIN ?

Les enjeux 2020-2021 sont :

- Poursuite de l'évolution statutaire du SYMA
- Suivi des actions des Bassins Versants



1 297 000 €/an

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

La Communauté de Communes Inter Caux Vexin agit pour le déploiement du Très Haut Débit et réduire la fracture numérique sur son territoire. Au travers de son adhésion au Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique, la communauté de communes participe financièrement à la construction du réseau de fibre optique départemental, et la réduction des inégalités d'accès au Haut-Débit par des opérations ciblées sur les territoires les plus déficitaires.

L'investissement total de la CCICV est de l'ordre de 6,8 millions d'euros, financés par une cotisation annuelle de plus de 297 000 €.

Durant l'année 2019, Seine Maritime Numérique a poursuivi la structuration du réseau principal THD et procédé à l'installation de la quasi-totalité des NRO sur les 29 au total à installer. L'architecture du réseau public « fibre » de Seine-Maritime avance donc conformément aux plannings. Le déploiement des prises individuelles devrait s'engager sur le territoire durant l'année 2020.

Par ailleurs la collectivité a dû intégrer les impacts du règlement européen général de protection des données (RGPD). A cet effet, un travail de diagnostic a été effectué avec l'appui de l'ADICO, association à laquelle adhère la CCICV.



UNE COMMUNAUTÉ AU CŒUR DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



ET DEMAIN ?

Les enjeux 2020-2021 sont :

- Poursuite du déploiement du réseau à partir du sud du territoire selon le calendrier initial avec la commercialisation des premières prises début 2021 ;
- Mise en œuvre du RGPD et déclinaison des recommandations du DPO (Délégué à la Protection des Données) ;



UNE COMMUNAUTÉ
**ACTRICE DU
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE**



i 1 151 792 €
f 296 161 €

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Forte de ses atouts, la communauté de communes Inter Caux Vexin a mis en place une politique d'accueil d'entreprises sur son territoire, qui se traduit :

- Par la création et l'extension des zones d'activités économiques en aménageant et viabilisant des terrains qu'elle revend à des entreprises, après analyse de leur projet économique de développement,
- Par la création et la gestion d'hôtels d'entreprises, ayant vocation à accueillir de jeunes entreprises en phase de démarrage.

LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

La loi NOTRe du 7 août 2015 a supprimé la notion d'intérêt communautaire pour les ZAE et prévu le transfert des ZAE communales ou syndicales aux EPCI à fiscalité propre.

Bilan 2019 :

Deux ZAE syndicales transférées via des protocoles transactionnels : **Portes de l'Ouest n° 1 et 2 à Saint-Jean-Du-Cardonnay (ex SIDERO)**.

10

Zones d'Activités Économiques

135

ha de surface aménagée

- **ZAE Portes de l'Ouest**
St Jean du Cardonnay
La Vaupalière
ZA 1, 2, 3 et 5
- **ZAE Moulin d'Ecalles**
Vieux-Manoir
ZA 1 et 2
- **ZAE Polen**
Eslettes
ZA 1 et 2
- **ZAE Flamanville**
Martainville-Epreville
- **ZAE Les Cambres**
Anceaumeville



ZAE Polen 1
Eslettes



ZAE Les Cambres
Anceaumeville



ZAE Moulin d'Ecalles
Vieux-Manoir

IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Locaux intercommunaux à destination des entreprises

Des réflexions sont en cours sur l'éventuelle vente de l'hôtel d'entreprises situé sur la ZAE de Flamanville.

100

% de taux d'occupation

Suivi du dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises délégué au Département

Attribution de 3 aides sur l'année 2019 :

- Feem Structures : 18 K€
Bureau d'études génie civil / Construction d'une maison dédiée à son activité sur Ry.
- Top Graphic : 80 K€
Sérigraphie et impression numérique / Construction d'un bâtiment d'activité sur la ZAE POLEN 2.
- Buro Espresso : 23 K€
Torréfaction café / Achat d'un bâtiment dans le Parc des Cateliers sur Buchy.



ZAE POLEN 2 - Eslettes - Perspective implantation Top Graphic - Architecte Yannis Motte



241 962 €
(randonnée)

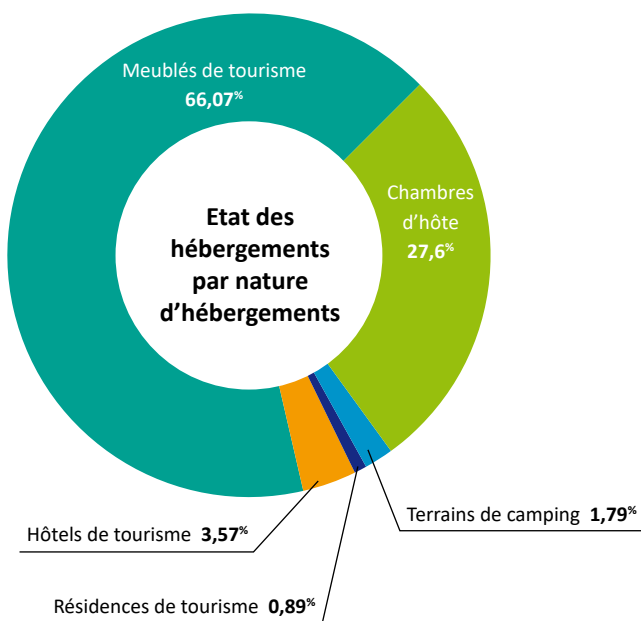
PROMOTION DU TOURISME

La communauté de communes Inter Caux Vexin territoire finance l'Office de Tourisme Normandie Caux Vexin à hauteur de 190 000 € par an qui doit mettre en œuvre la politique de promotion du territoire.

Durant l'année 2019, plusieurs actions ont été menées à bien par l'OT :

- Evolution de la politique de communication sur l'ensemble du territoire (site internet rénové, guide touristique harmonisé, action de communication sur l'armada, réseaux sociaux...);
- Création d'un troisième point d'accueil à Buchy ;
- Dossier de financement LEADER pour plusieurs actions d'investissement.

La perception de la taxe de séjour en 2019 a permis d'accompagner ce développement même si les recettes (32 000 €) restent inférieures au produit attendu potentiel. La mise en œuvre du RGPD a d'ailleurs entraîné une refonte de la plateforme de télédéclaration qui a perturbé le service durant plusieurs mois.



Ry - Office de tourisme



85 hébergeurs
(hors Air Bnb)



1267 lits
touristiques



41 5831 nuitées



16 216€ déclarés



ET DEMAIN ?

Les enjeux 2020-2021 sont :

- Structurer la politique de promotion du territoire dans un contexte complexe lié à l'incendie Lubrizol ;
- Poursuivre le déploiement de la taxe de séjour.



UNE COMMUNAUTÉ
ENCOURAGEANT
L'INITIATION
AU SPORT
ET À LA CULTURE



compétence
FACULTATIVE



1



241 962 €

RANDONNÉE

La Communauté de Communes Inter Caux Vexin a confirmé son intérêt pour la randonnée en reconnaissant cette compétence facultative selon les critères suivants : « **Entretien et aménagement des chemins de randonnée présentant plus de 50% de chemin non revêtu et supérieur à 5 km linéaire, les itinéraires classés au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires de Niveau 2** », ainsi que le circuit cyclo-touristique Emma Bovary.

Ainsi en 2019, elle a :

- **validé son schéma de la randonnée** composé de 18 boucles et les GR et PR principaux du territoire, pour 250 km d'itinéraires ;
- **organisé l'entretien bisannuel** par le biais d'un marché alloti qui sera ensuite renouvelé pour 3 ans ;
- **obtenu l'appui des fonds européens LEADER** pour harmoniser les aménagements et engager une montée en gamme de l'offre (100 000 € d'aides LEADER pour un Budget total de l'ordre de 160 000 €) ;
- **engagé l'inscription** des itinéraires au PDESI ;
- **poursuivi les partenariats avec la FDRP** pour la promotion de l'itinéraire du Chasse- Marée.

Chemin de randonnée entre Fongueuse et St Germain des Essourts

18

boucles

250

km d'itinéraires
cumulés



UNE COMMUNAUTÉ ENCOURAGEANT L'INITIATION AU SPORT ET À LA CULTURE



ET DEMAIN ?

Les enjeux 2020-2021 sont :

- Préparer le contrat d'entretien sur 3 ans ;
- Engager le projet d'aménagement des itinéraires retenus.

PISCINE COMMUNAUTAIRE ANDRÉ MARTIN

Panorama des accueils et activités des 3 dernières années (créneau de 45 minutes) :

		Scolaires primaires	Collèges (Clères, Montville et Isneauville)	Centres de loisirs et spécialisés	Animations piscine	Baignade accès payant	Total
Créneaux réservés	2017	584	238	192	616	1 793	3 423
	2018	499	263	245	678	1 926	3 611
	2019	550	291	298	752	1 928	3 818
Entrées enregistrées	2017	18 181	5 792	2 536	8 061	26 944	61 514
	2018	19 550	6 656	1 918	9 599	27 763	65 486
	2019	17 755	6 587	3 223	8 944	26 915	64356

Animations piscine :

Chaque semaine en période scolaire, 21 séances d'activités de découverte et d'apprentissage ont été proposées aux usagers, dont 11 en direction des enfants et adolescents et 10 pour les adultes.

552 heures d'enseignement annuelles.

Bénéficiaires : 150 enfants et adolescents, 270 adultes.

Une nouvelle activité « Aqua ludique » a été créée le mardi soir à 17h destinée aux enfants de 4-5 ans afin de répondre aux besoins des usagers et d'augmenter la fréquentation du public sur ce créneau.



Manifestations exceptionnelles :

- 6^{ème} AQUATHLON «Ludovic Birot» : 62 participants (41 jeunes et 21 adultes)
- Soirée ZUMBA : 61 participants

Baignades d'accès payant :

Depuis septembre, 2 créneaux de baignade sont mis en place le lundi soir afin de répondre aux demandes des usagers. Depuis sa création, les effectifs de baignade d'accès payants sont en légère hausse.



64 356
entrées



dont **26 915**
baignades entrées
payantes



-3%
par rapport à 2018

42%

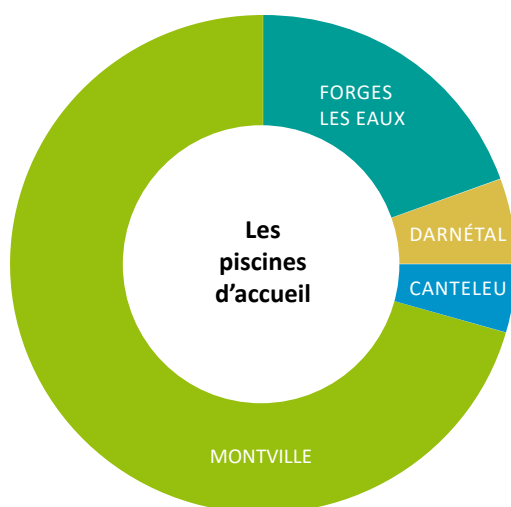
de l'activité de
l'équipement

NATATION SCOLAIRE

Cette compétence harmonisée pour les écoles élémentaires du territoire communautaire depuis la rentrée scolaire de septembre 2018 nécessite le recours à des conventions d'accès dans les piscines municipales de Forges les Eaux, Darnétal et Canteleu.

Conformément aux nouvelles directives de l'Education Nationale (instructions ministérielles parues au BOEN du 12 octobre 2017), une réorganisation de la planification des séances à la piscine communautaire André Martin permet désormais d'atteindre les préconisations suivantes :

- **Préconisation n° 1** : 10 à 12 séances pour les CP, les CM1 et les CM2
- **Préconisation n° 2** : préconisation n° 1 + 10 à 12 séances pour les CE1.



Chaque écolier de CP, CE1, CM1 et CM2 bénéficie a minima de 12 séances de natation encadrées par les éducateurs sportifs de la natation.

La prise en charge financière des conventions d'accès ainsi que le coût des transports sont supportés intégralement par CCICV sans aides en contrepartie.

A noter que cette action mobilise les éducateurs sportifs de la natation de la piscine communautaire André Martin à hauteur de 40 % de leur emploi du temps hebdomadaire représentant environ 1100 d'heures d'enseignement dispensées.



- Montville
90 classes, séances de 45 minutes avec 2 classes simultanément
- Forges les Eaux
25 classes, séances de 40 minutes avec 2 classes simultanément
- Darnétal
7 classes, séances de 40 minutes avec 1 classe par séance
- Canteleu
6 classes, séances de 35 minutes avec 2 classes simultanément

12

séances encadrées
min/écolier

1100

heures d'enseignement
piscine André Martin

40%

de l'emploi du temps
des éducateurs sportifs
piscine



i 1500 €
f 80 302 €

LUDISPORTS

Ce dispositif départemental est mis en œuvre par la Communauté de Communes Inter Caux Vexin depuis 2017, sur l'ensemble du territoire communautaire, dans les communes volontaires.



La saison sportive 2019-2020 a enregistré les inscriptions de 871 enfants (6/12 ans) dans 34 communes contre 726 enfants dans 31 communes en 2018-2019.

Faute d'éducateur disponible ou d'inscriptions suffisantes, les séances ont été déprogrammées dans deux communes, Esteville et La Vaupalière.

Les chiffres clés :

- 67 séances dispensées
- 2 077 heures d'enseignement
- 10 éducateurs sportifs : 7 sous contrat avec l'Association Profession Sports et Loisirs 76, 3 auto-entrepreneurs
- 50 kits sportifs
- Participation financière moyenne des parents : 25 € annuel par enfant

+20%

d'inscrits p/r à la saison 2018/2019



31 semaines
d'activités par saison



3 activités
différentes par saison et par enfant

LUDICULTURE

Ce dispositif sous maîtrise d'ouvrage ICV permet aux enfants scolarisés en maternelle de pratiquer sur le temps périscolaire des activités culturelles et artistiques : théâtre, arts appliqués, initiation musicale, scénographie-architecture, expression corporelle.

Pour la saison culturelle 2019-2020, **22 communes volontaires ont accueilli ce dispositif qui s'adresse à 263 enfants (3/6 ans)** contre 20 communes et 256 enfants en 2018.

22

communes volontaires

263

enfants accueillis

+3%

d'inscrits p/r à la saison 2018/2019

Les chiffres clés :

- 25 séances hebdomadaire de 45 minutes
- 7 animateurs
- Participation financière moyenne des parents : 31,50 € annuel par enfant



ET DEMAIN ?

Les enjeux 2020-2021 sont :

- Renforcer les partenariats avec les prestataires et les communes



173 096 €

SOUTIEN AUX ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE DE LA MUSIQUE

Le Conseil communautaire lors de sa session du 6 décembre 2018, au vu du rapport de la commission sport-culture, a approuvé la labellisation de 4 écoles de musique associatives du territoire, répondant ainsi au souhait des élus communautaire de développer le soutien à l'apprentissage de la musique et des activités instrumentales.

En septembre 2019, le nombre d'élèves de 3 à 17 ans révolus et le montant du soutien financier de la CCICV aux 4 écoles labellisées s'établissent ainsi :

	EMME	Interlude	Musicampoix	UMMontville	Totaux
Effectifs 2019-2020	160	47	143	70	420
Lieux d'enseignement	4	2	1	1	8
MONTANT du soutien	53 499,20 €	16 540,39 €	45 239,91 €	22 655,90 €	137 935,40 €

4

écoles de musique soutenues

420

élèves

Le Comité de Pilotage s'est réuni 7 fois en 2019, les 20 mars, 10 avril, 22 mai, 19 juin, 4 septembre, 2 octobre et 13 novembre.

Ses missions consistent à :

- valider la programmation des actions et de les évaluer annuellement,
- planifier annuellement l'achat et les opérations d'entretien du parc instrumental
- homologuer les lieux d'enseignement.



ET DEMAIN ?

Les enjeux 2020-2021 sont :

- Programmation d'actions communes avec les écoles (concert...)